

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1983)

Heft: 667

Artikel: Les culottes syndicales

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
Nº 667 13 janvier 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch

Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

667

Les culottes syndicales

L'Union fédérative convoque son comité directeur pour le 24 janvier. C'est une convocation. Ce pourrait être un événement. C'est une réunion agendée. Ce pourrait être une date.

Comment les employés de la Confédération, des PTT et des CFF vont-ils réagir après le revers de main du Parlement, balayant (souffletant) leurs revendications?

Certains parlent tactique, selon le raisonnement suivant: le Parlement est légalement souverain et ses décisions, comme telles, respectables. Mais c'est un souverain élu. 1983 est année électorale. On réagende, on fait pression; cela donnera des promesses, et les promesses, des fruits. Tactique qui presuppose que l'adversaire se laissera gentiment manœuvrer et acceptera de réagencer. Or le Conseil fédéral, bien sûr, se dira lié par la décision du Parlement, et le Parlement, lui, fera savoir l'inopportunité de discuter, en période électorale, sous pression. Que le nouveau Parlement reprenne le dossier; d'ici là la conjoncture aura, peut-être, évolué! La tactique légalo-électoraliste ne donnera au pire qu'un offside, au mieux qu'un corner à tirer en 1985.

D'autres parleront le langage de l'amour-propre. Comment accepter de baisser culotte. A juste titre, cette indignation pudique. Mais le problème n'est pas qu'une question de bretelles. Et elle n'est pas que corporative seulement.

Les revendications en elles-mêmes sont justifiées. La défense du pouvoir d'achat est, nous l'avons dit, ici, un minimum en dessous duquel aucun

syndicat — sauf circonstances majeures, démontrées — ne peut descendre. Quant à la durée du travail, à quarante-deux heures, elle est déjà largement admise dans le secteur privé. Durée réduite nécessaire pour les agents des régies qui connaissent des horaires irréguliers, et absorbable pour les secteurs administratifs sans engagement de personnel supplémentaire, comme d'innombrables expériences l'ont prouvé. On est donc dans l'ordre, non du démagogique, mais du raisonnable.

Mais la revendication du personnel fédéral prend une autre dimension dans la redistribution des cartes, en Suisse.

Les milieux dirigeants de l'économie ont d'une part laissé se développer l'inflation, notamment par la hausse du taux hypothécaire jusqu'à 6% qui déploie aujourd'hui encore ses fâcheux effets retardataires, et d'autre part tenté avec succès de remettre en cause la compensation du renchérissement. Par ces deux actions conjointes, ils s'en prennent, cure et amaigrissement imposés, au pouvoir d'achat. C'est le programme proclamé — pour nous en tenir aux déclarations explicites que nous avons ici-même commentées — par MM. Leutwyler, Banque Nationale Suisse, et Jeker, président du Crédit Suisse.

Cette politique unilatérale, les secteurs fragiles de l'économie suisse — horlogerie, machines — ne peuvent la contrer, car il faut courir au plus pressé, parce que les travailleurs ont peur, parce qu'ils ne sont mobilisables que sur la défense de l'emploi, prioritairement.

L'Union fédérative, forte de revendications légitimes, détient dès lors, peut-être contre son gré, une carte maîtresse. Ses troupes sont mobilisables, motivées, non exposées.

Mais au-delà du cahier professionnel de revendication, l'Union fédérative, et à travers elle l'Union

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Les culottes syndicales

syndicale, doit viser une action de plus vaste portée. Celle de la solidarité. Pourquoi, ce n'est qu'un exemple, ne pas faire sauter le plafond de la cotisation chômage? Les sommes ainsi libérées pourraient être affectées à des soutiens économiques. Pourquoi ne pas exiger un soutien sérieux aux régions les plus éprouvées?

On est loin, dira-t-on, du cahier (modeste) de l'Union fédérative. Mais si les troupes sûres de l'Union syndicale ne bougent pas; alors qui, où, quand? Au-delà de l'immédiat, il y a la manière unilatérale ou solidaire, d'aborder une crise durable.

Mettre les mains dans ses poches, ce n'est pas la manière la plus efficace de faire tenir ses culottes.

A. G.

ANNEXE

Le refus des 42 heures et la morale patronale

Pour mémoire, pour rappeler les fronts et les responsabilités politiques et les arguments en présence, voici la façon dont la droite patronale accueillit, début décembre dernier, la décision du Conseil national contre la réduction de la durée du travail du personnel de la Confédération dans le cadre des délibérations sur le budget de la Confédération pour 1983 (refus acquis par 110 voix contre 72 et 9 abstentions). Si l'Union fédérative demandait sans autre à entrer à nouveau en matière dans quelques jours, il y a gros à parier que la réponse officielle ne serait pas très loin de ces accents-là; nous citons la Société pour le dévelop-

pelement de l'économie suisse, bulletin du 7 décembre dernier:

«(...) Le refus des membres du Parlement a mis l'Union fédérative dans une situation difficile. Par rapport aux syndicats de l'économie privée, son attitude n'était même pas empreinte de courage, compte tenu de la sécurité des emplois en cause; mais elle a suscité chez ses membres des attentes qui ne seront pas satisfaites. En outre, l'Union fédérative a justifié son attitude offensive en prétendant faire œuvre de pionnier et favoriser ainsi également les travailleurs de l'économie privée. Or, il n'en a rien été. Les syndicalistes responsables sont dans l'embarras, car ils n'échappent pas à la règle qui veut que l'on attache plus d'importance aux actes qu'aux paroles et, sur ce plan, ils n'ont rien à leur actif. Ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisque dans leur empressement aveugle, ils ont formulé des revendications sans tenir compte des réalités.

» La situation du personnel des services publics est bonne et les fonctionnaires ne sont nullement défavorisés par rapport au personnel de l'économie privée. En matière de traitements, de durée du travail et de vacances, leur statut est tout à fait comparable à celui de l'économie privée, alors qu'en matière de caisses de retraite et de sécurité de l'emploi, ils disposent de deux forts atouts. Dans la situation conjoncturelle que nous connaissons aujourd'hui, où le chômage tout court et le chômage partiel s'accroissent et où certains vivent dans la crainte de perdre leur emploi, ces avantages pèsent d'un poids tout particulier. Les chômeurs quels qu'ils soient pourraient ressentir comme une provocation l'attribution de nouvelles améliorations aux employés de l'Etat qui n'encourent pas le risque de perdre leur emploi.

» En outre, les moyens financiers manquent pour satisfaire les coûteuses exigences du personnel de la fonction publique. Si l'Union fédérative entend combattre le chômage — du moins partiellement — par la réduction de la durée de travail, elle méconnaît que l'Etat n'a actuellement absolument

pas les moyens de payer le prix d'une telle politique. Il faudrait augmenter les impôts pour se tirer d'affaire, ce qui contribuerait à affaiblir encore l'économie, avec les conséquences négatives que l'on sait pour l'emploi...

» Les protagonistes de l'Union fédérative se sont manifestement fourvoyés. Il reste à espérer qu'ils retrouveront leur chemin ou qu'on le leur indiquera, car un nouvel assaut de leur part compromettrait à coup sûr la paix sociale.»

NOTES DE LECTURE

La Suisse a une politique étrangère

Il est encore temps de signaler le numéro de l'été 1982 de la revue trimestrielle «Relations internationales» (SEHRIC, Université de Paris 1, 17, rue de la Sorbonne, F-75005 Paris) entièrement consacré à la politique étrangère de la Suisse. Sept auteurs, J.F. Tiercy, A. Fleury, G. Arlettaz, M. Cérutti, M. Durrer, G.-F. Bauer et S. Marcuard traitent, dans le même ordre: Les tentatives de médiation suisses pendant la première guerre mondiale, La Suisse et la réorganisation de l'économie mondiale - L'expérience du premier après-guerre, Crise et déflation - Le primat des intérêts financiers au début des années 1930, L'antifascisme italien au Tessin et les relations de la Suisse avec l'Italie fasciste, à travers le cas Pacciardi, Les négociations économiques entre Alliés et Suisses à la veille de la défaite du Troisième Reich: à propos du point de vue anglo-américain, L'adhésion de la Suisse à l'OECE, La Suisse à l'ONU; D. Bourgeois publie en outre des «notes de lecture» sur les publications récentes concernant les relations internationales de la Suisse de 1848 à nos jours.

Ce copieux sommaire consacré à la Suisse n'étonne qu'à moitié quand on sait que l'Institut universitaire de hautes études internationales, de Genève, est une des institutions patronant la revue.

C. F. P.